

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 9 septembre 2019
Présidence de M. Alain Amy

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 72 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Celeste Houssin, Catherine Perrottet
MM. Vincent Aeby, Andréas Bohren, Charles Chappuis, Alfredo
D'Agostino, Axel Kuonen, Michel Monod, Olivier Paschoud, Pierre Robert,
Olivier Rodieux

Absents: MM. Jean-Daniel Jayet, Raymond Sudan

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR MODIFIE

Le point 1 devient assermentation de deux nouveaux conseillers.

Le Président ajoute un point 8 « Election de membres dans diverses commissions ».

La numérotation des points suivants est modifiée en conséquence.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

Mme Nicole Badoux, du groupe socialistes et indépendants de gauche, domiciliée au chemin des Toises 3, qui remplace M. Gaston Asper, démissionnaire, est assermentée.

M. Olivier Buche du groupe PLR domicilié au chemin des Champs 26, qui remplace M. Michel Bornet démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2019

M. Claude Weber signale qu'à la page 9 dans son intervention en bas de page il faut écrire : présenter « deux candidats » et non pas un seul candidat.

M. Pascal Métraux remarque à la page 9 aussi qu'il s'agit de l'Association des forces vives de Lutry et non pas de Lavaux.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Correspondance

Le Président a reçu les communications suivantes :

- Le 8 juillet : copie d'un courrier adressé à la Municipalité par M. Jean-Luc Strohm où il fait part de ses commentaires et réflexions sur la brochure tout ménagé « Maîtrisons notre avenir ». La Municipalité a répondu à ce courrier. Le Président ne donne pas lecture, mais signale qu'il y a des copies si quelqu'un est intéressé.

- Le 9 juillet : lettre de démission de M. Gaston Asper. Le Président évoque en quelques mots le parcours politique de M. Asper au sein du Conseil. Il est suivi par une salve d'applaudissements.
- Le 22 août : lettre de démission de M. Olivier Rodieux à la commission des affaires immobilières. Administrateur et cofondateur d'une agence immobilière à Lutry, il se voit dans l'obligation morale de démissionner pour éviter des conflits d'intérêts.
- Le 22 août : lettre de démission de M. Michel Bornet.

Représentations et invitations

Le Président a participé aux événements suivants :

- Le 4 juillet : promotions des écoles.
- Le 5 juillet : repas du corps enseignant.
- Le 1er août : festivités de la Fête nationale.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Marc-Eric Wirth, du groupe socialiste et indépendants de gauche, dépose une motion concernant l'aménagement de la parcelle DP97 (entre la rampe et le beach-volley).

M. Claude Weber, du groupe socialistes et indépendants de gauche, dépose une motion : un enfant - un arbre.

M. Guy Wolfensberger, du groupe Indépendants & Vert'libéraux, dépose la motion suivante : produire une étude sur les actions actuelles de la Municipalité en faveur de la culture et des sociétés locales à Lutry et dans la région.

Mme Camille Moser du groupe PLR, dépose le postulat suivant : pour des espaces verts favorables à la biodiversité.

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1260/2019 CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CREDIT D'OUVRAGE POUR REMPLACER LES PASSERELLES EN BOIS DE LA ROUTE DES MONTS-DE-LAVAUUX (RC773) PAR UN TROTTOIR, METTRE EN PLACE UN ECLAIRAGE PUBLIC ET REMPLACER DEUX CONDUITES D'EAU POTABLE

Au pupitre, **Mme Cindy Freudenthaler**, présidente de la commission, est dispensée de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu.

Elle précise qu'il s'agit du financement d'une part communale qui s'intègre dans un projet cantonal.

La commission émet trois **vœux** :

Vœu 1 : le type de luminaire soit sélectionné avec soin et permette de limiter la pollution lumineuse impactant la faune et les riverains.

Vœu 2 : une réflexion sur la meilleure intégration paysagère des murs.

Vœu 3 : le concept de circulation pendant les travaux limite au maximum les nuisances pour les riverains et le risque de transit supplémentaire par la route de Savuit.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Dominique Roulet trouve dommage que le Conseil ne puisse pas se prononcer sur la réalisation de la piste cyclable sous forme de préavis ou dans celui-ci.

Il émet le **vœu** suivant : une cohérence entre ce qui se fait au pont de Chailly et Valvert avec une forme minimale d'équipement.

Mme Cindy Freudenthaler répond que la question des aménagements cyclables figure dans le préavis et elle a été discutée par la commission. Les réponses fournies étaient que la proportionnalité de cette mesure d'élargissement supplémentaire était extrêmement couteuse.

M. Bernard Hagin remarque qu'il s'agit d'une zone de glissement. Le fait de créer une piste ou l'élargir demande des travaux de consolidation totalement démesurés. Techniquement, il est exclu d'excaver.

Mme Marie-Claude Rossi se demande si on peut faire un vœu au Canton. Une autre idée serait un marquage avec des pictogrammes de vélos qui rappellent que la route est aussi partagée par les cyclistes. Elle a vu ceci en Suisse allemande.

M. Charles Monod répond que l'on ne peut pas marquer la route dans le gabarit existant. La problématique est liée au site. Il y a eu des oppositions qui ont été levées. La route sera plus large et moins sinueuse et il y aura une banquette entre le mur et la route.

Mme Marie-Claude Rossi souligne qu'il ne s'agit pas de marquer la route. Il y a des pictogrammes qu'on pose à intervalles réguliers le long de la route.

M. Charles Monod répond que si le traçage est possible ceci sera fait.

La parole n'étant plus demandée la discussion est close.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis à l'unanimité à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à remplacer les passerelles en bois de la route des Monts-de-Lavaux (RC 773) par un trottoir, mettre en place un éclairage public et remplacer deux conduites d'eau potable.
2. D'accorder les crédits nécessaires à ces travaux et aux prestations de service qui leur sont liées soit :
 - la somme de CHF 411'000.- pour le réseau routier
 - la somme de CHF 133'000.- pour le réseau électrique
 - la somme de CHF 549'000.- pour le réseau d'eau potable
 - la somme de CHF 125'000.- pour le réseau d'éclairage public
3. D'admettre le mode de financement proposé.
6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1261/2019 RELATIF A LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES DEUX DERNIERES PHASES DU PROJET « QUARTIERS SOLIDAIRES »

Au pupitre, **Mme Sylvie Moroszlay**, présidente de la commission, est dispensée de la lecture de son rapport par le **Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu.

Elle précise que dans ce préavis on discute sur la procédure de financement des deux dernières phases du projet. Le projet sera réalisé en quatre ans au lieu de cinq. La communication municipale 624/2018 informait que le financement passait de CHF 82'616.- à CHF 106'886.-. La raison était le besoin de travailler de manière symétrique et en même temps dans le haut et le bas de la Commune. Un animateur et un stagiaire n'y parvenant pas, il a été nécessaire d'engager un deuxième professionnel à la place du stagiaire.

La parole n'étant pas demandée la discussion est close.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis à l'unanimité (1 abstention) à savoir :

1. D'accorder les crédits nécessaires pour les deux dernières phases du projet « Quartiers solidaires » soit :
 - La somme de CHF 214'000.- pour 2020 et 2021
2. D'admettre le mode de financement proposé

7. REPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER MELAINE LAESSLE « MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES COHERENTES ET EFFICACES A LUTRY »

M. Melaine Laesslé remercie la Municipalité pour sa réponse. Il rebondit sur la proposition faite par sa collègue socialiste sur la possibilité de mettre un marquage provisoire sur la route (**vœu**).

Il souligne que dans le cadre de ce projet les réponses du Canton sont très claires et il est d'accord avec l'impossibilité technique de réaliser un tel l'ouvrage. Devoir élargir la chaussée d'avantage pour faire une piste cyclable en site propre serait disproportionné. Il souligne une aberration, car il y a un projet cantonal qui prévoit de faire une piste cyclable dans le tronçon 1 qui se situe à la sortie de Belmont. Or c'est le dernier endroit pour faire une piste cyclable.

Il demande à la Municipalité de faire tout son possible auprès du Canton.

Une solution moins onéreuse est le marquage qui facilite le partage de la route.

8. ELECTION DE MEMBRES DANS DIVERSES COMMISSIONS

Election d'un membre à la commission des affaires immobilières.

Pour remplacer M. Olivier Rodieux, démissionnaire, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR propose la candidature de **M. Sébastien Rod**. Il est élu à l'unanimité (1 abstention).

Election d'un membre à la commission des finances.

Pour remplacer M. Michel Bornet, démissionnaire, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR propose la candidature de **Mme Camille Moser**. Elle est élue à l'unanimité.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 633/2019 *Création d'un groupe de réflexion en matière de mobilité*

N° 634/2019 *Réponse au Conseiller André Liechti suite à sa question relative à la suppression du transport de chlore*

M. André Liechti remercie la Municipalité d'avoir répondu rapidement et pleinement à sa demande et de l'avoir satisfaite.

N° 635/2019 *Réponse au Conseiller Dominique Roulet à sa question relative aux couvercles des moloks*

M. Dominique Roulet remercie la Municipalité qui a réalisé qu'il y avait un petit besoin qui sera résolu par la suite.

N° 636/2019 *Réponse au Conseiller Claude Perret suite à sa question relative à la suppression du passage à piétons à la gare de la Conversion*

Préavis pour la séance du 28 octobre 2019

Préavis concernant la fixation du taux d'imposition

M. Jacques-André Conne signale que la Municipalité a répondu à M. Strohm le 20 août. La réponse de la Municipalité est à disposition.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppi répond à la question de Mme Moser au sujet des poussoirs automatiques dans les douches de la plage. Il y a eu une génération antérieure de poussoirs qui ont été victimes de la météo, du temps et de quelques incivilités. Il s'agit d'un matériel délicat. Maintenant, il y a une nouvelle génération qui peut être intérieure ou extérieure. Le problème est qu'il faut changer l'intérieur du système de douche.

10. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc-Eric Wirth, du groupe Socialiste et Indépendants de gauche développe sa motion concernant l'aménagement de la parcelle DP97.

Il serait possible d'inclure ceci dans le projet de réaménagement des rives du Lac. Il demande à la Municipalité d'étudier les différentes options d'aménagement pour le carré de pelouse situé directement à l'ouest de la rampe de skateboard.

M. Bernard Hagin demande si c'est une motion ou un vœu et s'il faut passer par toute la lourde procédure d'une motion. Il rappelle que pour la rampe de skateboard, uniquement une lettre avait été transmise à la Commune et ceci avait suffi pour pouvoir l'obtenir.

Le Président pense qu'il faudrait plutôt le transformer en postulat.

M. Wirth indique que la raison de présenter une motion au lieu d'un vœu était d'avoir une réponse plus rapide.

M. Jacques-André Conne veut que le motionnaire se prononce. La Municipalité pense qu'il devrait déposer un vœu.

M. Wirth transforme sa motion en postulat.

M. Dominique Roulet, étant une des trois personnes à l'origine de la création du terrain de beach-volley, voulait juste remarquer que cette zone n'est pas très grande et qu'elle est utilisée comme espace de repos pour les volleyeurs et les promeneurs.

On procède à la votation.

Le postulat de M. Wirth est accepté et renvoyé à la Municipalité (12 abstentions et 4 voix contre).

M. Claude Weber, du groupe Socialiste et Indépendants de gauche développe sa motion : Un enfant – un arbre.

Dans certaines communes, les familles ont la possibilité de planter un arbre à la naissance d'un enfant. Il propose à la commune de Lutry de rejoindre les autres communes participantes afin d'offrir cette possibilité à ces habitants. Il suggère que la plantation se fasse au début de la scolarité de l'enfant au lieu d'à la naissance. Cette plantation pourrait être organisée en collaboration avec les services forestiers, la Direction de l'établissement scolaire et le Conseil d'établissement.

M. Charles Monod indique qu'effectivement ceci se fait à Lausanne. La Commune plante des arbres chaque année dans ses forêts et il se demande effectivement pourquoi ne pas associer les enfants de l'école à ces plantations sur le territoire communal. Il faudrait s'organiser avec le service forestier.

Le Président estime que cet objet est de la compétence de la Municipalité et qu'il faudrait le transformer en postulat.

M. Weber a consulté le règlement du Conseil Communal qui indique qu'en déposant une motion le Conseiller charge à la Municipalité de procéder à une étude sur un objet déterminé. Si le Conseil estime nécessaire de transformer sa motion en postulat, il est prêt à le faire.

Mme Camille Moser propose d'inclure dans la démarche les enfants qui ne sont pas scolarisés à Lutry, mais qui y habitent.

M. Bernard Hagin propose de le transformer en vœu afin d'avoir une réponse plus rapide.

M. Claude Weber transforme la motion en postulat.

On procède à la votation.

Le postulat de M. Weber est accepté et renvoyé à la Municipalité à une large majorité (5 abstentions et 4 voix contre).

M. Ludovic Paschoud, du groupe des Indépendants et verts libéraux, développe la motion pour une politique culturelle définie avec un financement équitable et lisible à Lutry.

Il demande à la Municipalité d'effectuer une étude sur les actions actuelles qu'elle entreprend. Le but est de définir une vision et des objectifs cohérents en matière de politique culturelle et associative et de rendre plus lisibles et cohérents les soutiens financiers en faveur des sociétés locales et institutions culturelles de la région.

Le Président ouvre la discussion.

M. Marc-Eric Wirth précise qu'il s'agit de définir une vision et des objectifs cohérents en matière de politique culturelle et associative. Il se demande si pour en arriver là il ne faudrait pas plutôt produire une étude sur le tissu culturel de Lutry et de ses besoins, plus que sur les actions actuelles de la Municipalité.

M. Ludovic Paschoud indique que l'on peut discuter sur la rédaction du premier point de sa motion. Il demande de produire une étude sur les actions actuelles de la Municipalité qui rejoint à peu de chose près ce que M. Wirth précise.

Mme Camille Moser indique que c'est un sujet qui a déjà été abordé par un vœu de la Commission de gestion 2018 pour l'année 2017, soit le vœu n° 8 qui n'avait pas été admis. La Municipalité n'accorde pas de subventions pour des événements qui sous le couvert d'aspect culturel cherchent à réaliser des bénéfices pour des privés. Il y a des critères, mais ceux-ci ne sont pas forcément formalisés.

Mme Chantal Bellon approuve la démarche de M. Paschoud. Dans une commune de 10'000 habitants, on peut avoir une ambition de politique culturelle. La Commune de Lutry dépense 800'000 CHF en culture par année. Elle se demande où va l'argent et pourquoi il va à telle ou telle activité, car il n'y a pas d'évaluation qui est faite. Sur le site de la Commune, il n'y a rien sur la culture. Elle a consulté le site d'une Commune de 13'000 habitants où tout est clair. A Lutry ce n'est pas le cas et il n'y a pas d'explications par exemple concernant le délai pour les demandes, les critères pour être accepté ou à qui il faut s'adresser.

M. André Liechti souhaite que la Municipalité, si la motion est acceptée, engage une personne chargée de la politique culturelle à temps partiel au même titre que la Municipalité l'a fait pour la mobilité et la communication.

M. Philippe Sordet dit qu'une politique de soutien à la vie associative locale n'est pas une politique culturelle. C'est un soutien à la vitalité de la vie sociale de la Commune. Avant de pouvoir parler de politique culturelle, il faut définir la terminologie. Il trouve un peu prétentieux de parler de politique culturelle à Lutry qui se situe à moins de 5 km d'une ville qui a mis en place une politique culturelle.

M. Ludovic Paschoud remarque qu'il n'a pas demandé que l'on définisse une politique culturelle. Il demande de produire une étude sur les actions actuelles de la Municipalité. Il doit y avoir un bilan pour avoir plus de clarté dans la ventilation des actions financières.

Mme Camille Moser demande s'il est possible de mandater la commission de gestion pour ce bilan.

M. Ludovic Paschoud répond que ce n'est pas à la Commission de gestion de faire une analyse sur ce sujet là. Les services communaux compétents qui gèrent les dicastères concernés peuvent le faire.

M. Thierry Buche suggère de modifier le titre de la motion. Etablir un bilan du montant accordée à la culture à Lutry et pas pour une politique culturelle affirmée et ambitieuse. Si le titre était modifié, il pourrait adhérer.

M. Ludovic Paschoud signale que le titre est la finalité.

Mme Claire Glauser dit que sur le principe ça ne lui pose pas de problème de répondre à la motion par rapport aux mots de Mme Bellon sur les actions de la Municipalité en faveur de la culture. La Municipalité sait où est l'argent et où il va. Pour toutes les demandes de subventions, elle demande un budget et un descriptif. Le site internet n'est pas très clair, mais il est possible de le mettre en place facilement. Le budget est de CHF 450'000.- par année sans compter la Fête des Vendanges.

Elle répond à **M. Philippe Sordet** que Lutry subventionne aussi la danse à travers le fond culturel des associations lausannoises. La Commune va engager un référant jeunesse. Il s'agit d'un poste à temps partiel. Par la suite, il pourrait être engagé pour s'occuper d'une partie culturelle.

M. Jean-Samuel Leuba souligne qu'il faut transformer la motion en postulat. Le Conseil ne peut pas prendre une décision contraignante dans les domaines de compétences de la Municipalité.

M. Bernard Hagin pense qu'il faut demander un bilan.

M. Sébastien Rod explique que la problématique est que l'on propose de faire un postulat pour étude et rapport. Ensuite sur la base du rapport de la Municipalité, le Conseil décidera s'il faut engager quelqu'un ou pas. Il ne faut pas oublier le budget, car c'est dans celui-ci que va être décidé s'il faut engager quelqu'un.

M. Thierry Buche revient avec les articles du règlement où est définie la motion.

Mme Cindy Freudenthaler signale que cette motion demande une étude sur les actions municipales qui avaient été engagées en matière de culture et de sociétés locales et que celles-ci relèvent de la gestion. Elle ne comprend pas pourquoi cela ne peut pas être une motion.

M. Ludovic Paschoud aimerait que tout monde soit au point avec la motion et le postulat. Il transforme sa motion en postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation.

Le postulat de M. Paschoud est accepté à une large majorité et renvoyé à la Municipalité (6 voix contre, 12 abstentions).

Mme Camille Moser, du groupe PLR, développe son postulat pour des espaces verts favorables à la biodiversité. Elle invite la Municipalité à étudier la possibilité de fixer, par exemple dans une charte, des principes relatifs au fleurissement et aux entretiens des espaces verts visant à remplir les objectifs de développement durables et de respect de la biodiversité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Bonjour pense que c'est une bonne proposition. La Commune de Neuchâtel a établi une méthode pour remplacer des centaines d'arbres avec une étude sur l'emplacement, la manière de faire ou l'essence. La Commune de Sion a mené un projet très important nommé acclimatation qui inclut 16 fiches didactiques qui sont des lignes directrices qui s'appliquent tant aux espaces privés que publics qui concernent entre autres les plantations, le traitement de l'eau ou le sol. Une partie de ces conseils pourrait être intégrés directement dans le règlement du plan des zones qui pourrait être imposé aux propriétaires qui aménagent ou construisent sur leurs parcelles, et s'applique aussi aux espaces publics qui doivent être gérés de manière intéressante. Il recommande aux conseillers de consacrer une heure pour

parcourir ces informations for intéressantes qui permettent de mieux comprendre la biodiversité :

http://www.sion.ch/fr/admin/prestations/?dienst_id=35803&themenbereich_id=1074&thema_id=7141).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation.

Le postulat de Mme Moser est accepté et renvoyé à la Municipalité (2 abstentions).

11. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

Mme Marie-Claude Rossi a un léger doute. Elle voulait faire une interpellation mais demande à être corrigée si c'est faux. Elle a été abordée à plusieurs reprises par les habitants et utilisateurs de l'écopoint de Taillepied qui lui ont fait part de leurs doléances. Malgré le passage journalier des employés communaux, des déchets sauvages sont régulièrement déposés et le compost est également utilisé à mauvais escient. Les passants se plaignent également de l'odeur. Elle demande à la Municipalité si l'emplacement est adéquat et si des aménagements peuvent être prévus pour améliorer son utilisation.

M. Charles Monod indique que la Municipalité a déjà répondu à des citoyens qui lui ont écrit concernant cette problématique. Malgré le passage journalier des employés de la voirie, on a constaté le mauvais usage. Ils essayent d'y remédier. La Municipalité répondra de manière plus détaillée lors d'un prochain conseil.

M. Marc-Eric Wirth a une question. Dans le PV de la dernière séance, il est indiqué que la Commune se donnera les moyens de respecter la chartre sur l'égalité salariale. Il se demande quels sont les actions qui ont été entreprises et s'il est possible que le Conseil communal soit tenu au courant de l'avancement des travaux.

M. Jacques-André Conne confirme que la Municipalité a signé la Chartre comme première action. Au-delà de la signature de la Chartre, la Municipalité répondra ultérieurement.

Mme Catherine Desaules explique qu'à l'occasion du départ de M. Gaston Asper un apéritif sera organisé le samedi de la fête des Vendanges à 11h30 au quai des Brumes et que les Conseillers sont cordialement invités.

M. Gilles Cottet veut savoir quelle est la politique de la Municipalité concernant la gestion des déchets et la sensibilisation au recyclage durant les manifestations (poubelles de tri, verre consigné à l'effigie de la Commune comme cela se fait à la Tour-de-Peilz).

M. Charles Monod indique que la Municipalité répondra ultérieurement.

M. Claude Weber lors d'une séance précédente avait fait un vœu de mettre un ou plusieurs bancs dans la partie promenade qui se trouve à l'est de la plage de Courtinaux. Il demande si la Municipalité a pu y réfléchir.

M. Charles Monod confirme que oui.

Mme Cindy Freudenthaler a une question concernant le plan d'affectation Lavaux qui est à l'enquête jusqu'au 26 septembre prochain. Dans ce document qui traite des zones hors zones à bâtir il est mentionné qu'il doit être coordonné avec la révision des plans généraux d'affectation qui traitent les zones à bâtir sur les communes concernées. Dans les archives du Conseil communal, elle a constaté que le Conseil avait voté en 2017 sur un préavis sur le

crédit d'étude pour la reddition du plan général d'affectation et en se replongeant dans le calendrier elle a constaté que l'enquête publique était prévue en septembre 2019. Elle voudrait savoir s'il serait possible d'avoir un aperçu sur l'état du dossier pour la Commune de Lutry.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli souligne qu'effectivement la Municipalité a tenu informé le Conseil régulièrement notamment dans le rapport de gestion. Le PAC et le plan d'affectation, qui est actuellement à l'enquête, sont deux documents qui dépendent effectivement l'un de l'autre. Le plan d'affectation cantonal c'est l'aboutissement de la votation sur l'initiative Sauver Lavaux III. A l'époque, il y avait un contre-projet du Conseil d'Etat de gérer les zones à bâtir dans les zones viticoles par un plan d'affectation cantonal. Le peuple vaudois a donné raison à cette proposition. Il a fallu déterminer un périmètre qui sera de compétence cantonale et dans ce périmètre sont incluses des règles de gestion de la viticulture, de l'absence de constructibilité et de constructibilité. Parallèlement et indépendamment de ceci, la Commune de Lutry a l'obligation de revisiter son plan général d'affectation notamment en raison de la votation de la modification de la LAT sur les problèmes de surdimensionnement. Actuellement, le dossier est au point de l'examen préliminaire. La Municipalité a eu le retour de cet examen. Le service d'Urbanisme et M. Desaulles lui-même discutent actuellement avec l'Etat pour mettre un point final aux éventuelles modifications de ce PGA. Une fois que ceci sera finalisé le dossier passera à la Municipalité puis à l'enquête publique. Les délais ne sont pas légaux ni obligatoires. Lutry a respecté les délais fixés. L'Etat a pris un peu plus de temps pour restituer l'examen préliminaire. Tout le périmètre est en zone réservée actuellement et la Municipalité veut aller le plus vite possible. Il y a beaucoup de pression au niveau de l'Etat car de nombreuses communes doivent modifier leur PGA, il va y avoir un amoncellement de démarches communales. Après l'enquête publique, le Conseil pourra se plonger sur le plan général d'affectation. Le dossier du plan d'affectation cantonale actuellement mis à l'enquête peut être consulté auprès de la Commune.

M. Claude Perret a posé une question au dernier conseil concernant le passage-piéton en face de la gare de la Conversion qui a été supprimé.

Le Président précise que la Municipalité a répondu par la communication municipale no 636/ 2019 traitée au point 9.

M. Dominique Roulet dans le prolongement de la question de Mme Freudenthaler sur le PGA. Il se demande si le plan sur les constructions à Lutry va être modifié et si oui par qui.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli rappelle qu'un crédit d'étude a été voté et que dans un premier temps une modification de la partie Est du PGA va être proposée. Tout ce qui est en dehors du périmètre du PALM. Il y aura une réglementation qui sera revisitée pour ce périmètre là. Il y aura pendant un certain temps deux règlements communaux. Un pour la partie Est du territoire et un pour la partie Ouest. Le Conseil Communal votera le nouveau PGA pour le côté Est qui sera accompagné donc d'un règlement d'affectation.

M. Jean-François Chapuisat a entendu les discussions et les souhaits sur le préavis du réaménagement de la route cantonale et il s'engage à en discuter avec M. François Pointet, qui siège à la Commission des infrastructures du Grand Conseil, afin de poser ces questions lors de la séance d'étude de ce projet de réaménagement.

M. Jacques-André Conne rappelle que les Jeux Olympiques de la jeunesse dans le Canton de Vaud auront lieu dès janvier et l'organisation générale prévoit une fête au stade de Coubertin le matin du 19 septembre où des élèves de Lutry vont tenir un drapeau accompagnés de la Municipale des Ecoles. Ils feront un flash mob avec les drapeaux des communes du Canton de Vaud. Ensuite ils déploieront un drapeau des JOJ. A Lutry se tiendra une manifestation à laquelle les conseillers sont cordialement invités le jeudi 19 septembre à

17h sur le quai Doret où les enfants se produiront dans un spectacle de chant et de danse (avec même du hip hop). Il y aura la fanfare de Belmont-Pully. Une collation sera offerte à toute la population. De 17h à 18h pour les enfants ou à 19h pour les adultes. Un drapeau des JOJ sera mis sur la ligne est du port pendant la durée des JOJ.

M. Charles Monod informe que le 4 et 5 octobre auront lieu les premières journées de l'énergie à Lutry. Le vendredi aura lieu une très intéressante conférence du Professeur Hans Björn Pütgen sur la transition énergétique. La Municipalité invite tous les conseillers à participer. Il y aura des stands dans la cour du château avec des démonstrations.

M. Jean-Samuel Leuba signale que le samedi 5 octobre aura lieu au pressoir du château la pressée de l'association du vieux pressoir et invite les conseillers à y participer.

Le Président rappelle les prochaines échéances. Le dimanche 20 octobre pour les conseillers convoqués au dépouillement des élections fédérales et pour tous le 28 octobre pour la prochaine séance du Conseil communal.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h55.

La prochaine séance est fixée au 28 octobre 2019 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Alain Amy

La Secrétaire



The official seal of the Lutry Communal Council is circular, featuring a central shield with a crown on top and the motto 'LIBERTÉ PATRIE' on a banner below. The words 'CONSEIL COMMUNAL' are written around the top inner edge, and 'DE LUTRY' around the bottom inner edge. A signature in blue ink is written across the seal.

Pilar Brentini